

## **Intersyndicale du jeudi 27 Aout : télétravail et Accord de transformation d'activité**

Après une coupure estivale, les réunions intersyndicales ont repris cette fin de mois d'Aout avec deux points à l'ordre du jour :

- L'accord Télétravail,
- L'accord de transformation d'activité.

En Préambule, **Force Ouvrière** a demandé à la Direction des Relations Sociales la neutralisation de l'impact de l'activité partielle sur le versement en novembre du ½ treizième mois de fin d'année. **FO** a fait cette requête pour que les salariés (es) de Safran Landing System bénéficient, à l'identique de celle attribuée en juin, d'une prime entière et non pas amputée des absences dues aux périodes chômées. La réponse est à suivre.

Concernant l'accord télétravail, la Direction a présenté la synthèse des remarques émises par les groupes de travail ayant planché sur ce dossier. La crise actuelle a bien entendu une grande influence sur le résultat de ces réflexions. Pour **Force Ouvrière**, le télétravail ne doit pas s'effectuer au-delà de 2 jours par semaine pour respecter une certaine cohérence entre l'ouverture de cet accord au plus grand nombre et le lien social à conserver au sein des différents services et de chaque établissement.

Au sujet de l'accord de transformation d'activité (ATA) en charge d'instaurer des mesures susceptibles d'assurer l'adéquation charge – capacité, la Direction a souhaité aborder les chapitres « répondant à une certaine urgence » du fait qu'ils étaient attendus par des salariés (es) intéressés (es) pour en profiter rapidement ...

**Les mesures d'âge** : A notre grande surprise mais qui confirme le sentiment des représentants (es) **Force Ouvrière** que cet accord ATA ne suscitera pas énormément de vocations, la Direction nous informe qu'une note d'application Safran (présentée aux Coordinateurs Groupe en semaine 36) viendra en sus pour déterminer précisément les critères d'éligibilité à chaque chapitre. Exemple pour la partie « mesures d'âge » : l'accord ATA indique que les personnes ayant 60 ans au plus tard le 30 juin 2021, et en capacité de faire valoir leur droit à la retraite, peuvent bénéficier de ce dispositif (+ 5 mois de prime d'indemnité de départ à la retraite (IDR) pour ceux (celles) qui partiront avant le 1/3/21 et + 3 mois de prime IDR pour ceux (celles) qui partiront avant le 1/7/21). La note d'application Safran précisera donc quels profils exacts parmi la population concernée pourront obtenir ces primes !

Face à cet élément nouveau, dont la conséquence sera de réduire le nombre de bénéficiaires, les représentants **FO** ont demandé quelle était finalement la volonté de la Direction sur l'effet de l'accord ATA sur la baisse du nombre de salariés (es) SLS. Celle-ci a répondu que le but était une diminution structurelle de 10% des effectifs. **Force Ouvrière** a voulu savoir donc comment la Direction complèterait l'accord ATA s'il n'atteignait pas cet objectif. La réponse fût sans ambiguïté : « l'Activité Partielle Longue Durée (APLD) prendra le relais. L'accord de transformation d'activité (ATA) est fait pour maintenir l'emploi des salariés (es) Safran. » Des propos rassurants pour **Force Ouvrière** !

**L'Activité Partielle Longue Durée** : Pour information, l'APLD peut être utilisée 24 mois sur une durée de 36 mois. Chez Safran Landing Systems, l'APLD devrait être effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain. **Force ouvrière** a néanmoins rappelé que l'impact de l'activité partielle avait des effets sur beaucoup de secteurs et notamment sur le budget du CSE. A ce titre, **FO** a renouvelé sa demande de compensation par la Direction de la baisse significative de la subvention du CSE en 2020. La réponse de la Direction fût la suivante : « Ces économies de coût et de dépenses s'inscrivent dans les mesures qui contribuent au maintien dans l'emploi des salariés (es) SLS. » **FO** prend note de ce retour. A ce stade précis, les divisions SLS sont toujours en train de travailler sur leurs charges avec pour but d'avoir un taux moyenné de présence (revu tous les 6mois) au final de 80%.

Sur le domaine des mesures d'âge et face à la complexité des dossiers individuels à constituer, **Force Ouvrière** a demandé la désignation, par site, d'un référent pour accompagner le personnel dans les démarches nécessaires pour l'intégration dans l'accord ATA. A ce jour, 23 personnes sur 170 des établissements de Bidos, Molsheim et Villeurbanne (les personnes concernées de Vélizy n'ont pas encore été destinataire de ce courrier) se sont déclarées intéressées en renvoyant leur dossier.

L'accord ATA sécurise la partie la plus importante aujourd'hui qui sont nos emplois. C'est pour cela que **Force Ouvrière** argumente sur la nécessité d'augmenter le nombre de réunions sur le mois de septembre afin de finaliser au plus tôt son application.

La prochaine réunion est fixée le 10 septembre, en webex ou en présentiel, à Vélizy. Pour **FO**, Safran doit montrer l'exemple incitant, dans la mesure du possible, les représentants (es) du personnel à assister physiquement aux réunions et reprendre ainsi les transports aériens.